



vente directe bien immobilier malgré mandat exclusif en cours avec une agence

Par **jeromeM**, le **20/05/2019** à **22:10**

bonjour

je vends actuellement ma maison et j'ai contracté un mandat de vente exclusif avec une agence immobilière

la semaine dernière, un acheteur (n'ayant aucun lien avec l'agence mandatée) s'est manifesté et souhaite acheter mon bien.

Puis-je traiter avec lui en direct immédiatement ?

Sachant que le mandat d'exclusivité arrive à l'échéance des 3 mois d'ici 3 semaines, est il plus sage de résilier le mandat avant d'engager l'achat en direct ?

Par **janus2fr**, le **21/05/2019** à **06:48**

Bonjour,

Si vous avez un mandat exclusif en cours, vous ne pouvez pas traiter directement avec un acheteur (s'il s'agit bien d'un mandat exclusif).

Si vous traitez directement avec un acheteur, vous devrez verser malgré tout la commission à l'agence.

Il faut donc résilier ce mandat avant de pouvoir traiter avec votre acheteur.